

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal **Plu*i*** Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil de Territoire
du 26 juin 2025

7. Informations obligatoires

7.15 Carte des sensibilités archéologiques

ELABORATION

Approbation du PLUi



Argenteuil Asnières-sur-Seine Bois-Colombes

Clichy-la-Garenne Colombes Gennevilliers Villeneuve-la-Garenne

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE



Direction régionale
des affaires culturelles
Ile-de-France

Service régional de
l'archéologie

06, rue de Strasbourg
93200 SAINT-DENIS

Saint-Denis, 20 août 2009

Le Directeur régional des affaires
culturelles d'Ile de France

à

Monsieur le Directeur départemental de
l'Équipement des Hauts de Seine
Service Aménagement
Pôle Urbanisme et Planification

Objet : Commune de Colombes – élaboration du PLU

J'ai l'honneur d'accuser réception du dossier du PLU de Colombes.

Lors de l'élaboration de ce PLU, il serait bon d'indiquer la présence de zones de sensibilités archéologiques sur le territoire de la commune et de les inscrire dans les documents graphiques en application de l'article L-123-1-7° du code de l'Urbanisme.

Ces zones en l'état actuel de nos connaissances scientifiques et de l'inventaire dit « Carte archéologique nationale » sont (cf. plan joint) :

1. Bourg ancien
2. Faubourgs anciens
3. Bords de Seine : milieu alluvial

D'autre part, sur l'ensemble du territoire communal, s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites susceptibles de présenter un caractère archéologique (article L-531-14 du code du patrimoine) à savoir déclarer la découverte en mairie et au service régional de l'archéologie.

Pour mémoire, les principaux textes réglementant le domaine de l'archéologie sont disponibles dans le code du patrimoine pour l'ensemble des aspects et dans le décret 2004-490 du 03 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Siège D.R.A.C

98, rue de Charonne
75011 Paris

Tél. : 01.56.06.50.00

Télécopie : 01.56.06.52.48

www.culture.gouv.fr
et www.culture.fr

Pour le Préfet de région d'Ile de France, préfet de Paris
et par délégation

Le Directeur régional des Affaires Culturelles



Jacqueline DEGROS
Conservateur en Chef du
Patrimoine Adjointe au
Conservateur Régional de
l'Archéologie Bruno FOUCRAY
Conservateur régional de l'Archéologie d'Ile de France

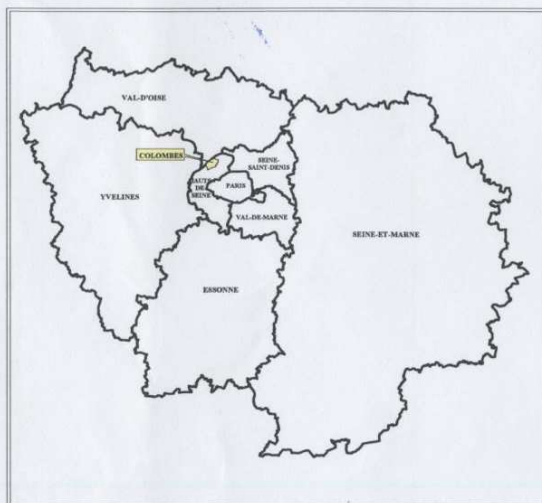


Préfecture de la Région Île-de-France
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Document graphique annexé au
Plan Local d'Urbanisme.

Commune de :

COLOMBES- 92 025 (Hauts-de-Seine)



Légende

- Limites administratives : " Sources : I.G .N. BD Carto (2000) ".
- Zones de sensibilité archéologique
- 01 - Bourg ancien
- 02 - Faubourgs anciens
- 03 - Bords de Seine : milieu alluvial.
- Limites parcellaires : "Sources : Cadastre C.G. 92 (2007)".

0 200 400 Mètres

1:16000

Données Patriarche
"reproduction interdite"

D.R.A.C. / S.R.A. / I.M. / édition du 26/05/2009

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-S04-009m-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

1137000
1136000
1135000
1134000

1137000
1136000
1135000
1134000

592000 593000 594000 595000